

# Le canal de la Souchez... exemplaire

Y. P.



Michel Desvigne à gauche, paysagiste mandataire du projet d'aménagement

aux côtés de Jean-Louis Subileau sur le terroir de Noyelles.

PHOTO ARCHIVES

Michel Desvigne a toujours affirmé que le canal de la Souchez était le symbole le plus évident de l'avènement de la Chaîne des Parcs, « déjà créé et facilement aménageable pour un budget limité ». Plusieurs tranches fermes d'aménagement ont été validées selon les critères européens dont celui, essentiel, du traitement des cheminements le long des berges ainsi que celui de la mise en valeur des parcs qui bordent le parcours. On parle ici d'un cheminement linéaire de dix kilomètres (entre le parc de Loison-sous-Lens et la confluence avec le canal de la Deûle) soit une zone verte couvrant environ 300 hectares. Les objectifs sont clairs : renforcement des cheminements le long de la voie d'eau (côté sud en particulier), mise en cohérence paysagère, développement des usages liés à l'eau, mise en place d'une signalétique unique. Pour l'instant le cheminement est possible mais les accès sont de nature différente (herbe, terre, bitume, etc.), pas sécurisés sauf exception et pas forcément signalés au public qui, pourtant, y a déjà ses habitudes. Budget global estimé pour l'ensemble des opérations ? 5, 5 M € hors taxe. Quatre communes sont concernées par le tracé (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes et Courrières) qui sur le sujet font absolument cause commune, y compris avec leurs différents services techniques, un exemple à

suivre.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)